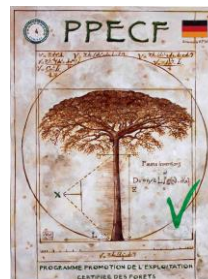


PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

**Formulaire de demande de Co-financement**  
A renvoyer à l'adresse [ppecf.comifac@gmail.com](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)



à travers la KFW



**PARTIE I**

**1. COORDONNEES DU CANDIDAT**

<b>Nom de l'organisation / société</b>	ATIBT
<b>Nom du contact</b>	Benoît Jobbé-Duval
<b>Adresse</b>	Campus du Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX FRANCE
<b>Téléphone</b>	+33 1 43 94 72 64
<b>Fax :</b>	+33 1 43 94 72 09
<b>E-mail :</b>	<a href="mailto:benoit.jobbeduval@atibt.org">benoit.jobbeduval@atibt.org</a>

**2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE**

Mise en œuvre d'une approche régionale pour le développement des systèmes de certification PAFC

**3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT**

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final.  
Elle joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales.

**4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION**

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Yaoundé	ATIBT, Terea et PAFC Cameroun
Congo	Brazzaville	ATIBT, Terea et PAFC Congo

France	Paris et Marseille	ATIBT, Terea et les consultants internationaux
Gabon	Libreville	ATIBT, Terea et PAFC Gabon
Suisse	Genève	Terea et PEFC International

## 5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 01/06/2018	au 31/12/2020
Durée	27 mois		
Budget estimé	477 173 € dont 400 000 € à la charge du PPECF 2		
Financement demandé	84% (co-financement assuré par le PEFC Council (20k€) et des membres du secteur privé de l'ATIBT)		

## 6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Ce projet a pour but de :

- développer un système de certification PAFC pour le Bassin du Congo,
- le faire reconnaître par le PEFC Council (donc un nécessaire respect des exigences en termes de contenu et de processus),
- fournir aux opérateurs forestiers et aux auditeurs un outil leur permettant de mettre en œuvre les exigences le plus facilement possible.

La certification PAFC est aujourd'hui présente au Gabon et le Cameroun avance dans cette direction. Il existe également une organisation PAFC en République du Congo et cette association est devenue membre de l'alliance PEFC mi-2017. Le Gabon aura besoin de démarrer en 2018 la révision de son système, le Cameroun aura également besoin de le faire rapidement pour finaliser sa mise en conformité avec certaines exigences du PEFC et le Congo n'a pas encore démarré le développement son système de certification. Pour la RCA et la RDC, il y a un intérêt du secteur privé mais pour l'instant, tout reste à faire.

Cette concomitance est une occasion unique pour **mettre en place une approche régionale se substituant** aux initiatives nationales tout en profitant de l'expérience acquise au Gabon et au Cameroun et en permettant de débloquer des situations complexes comme au Congo. Ainsi cela permettra d'avoir :

- un système documentaire unique pour les trois pays et qui sera disponible pour la RCA et la RDC dès que les parties prenantes de ces pays souhaiteront se lancer,
- un standard régional unique complété par des annexes nationales pour les spécificités de chaque pays.

Cela permettra une économie d'échelle grâce à une **diminution des coûts de développement du système**, ainsi qu'à terme une **centralisation de la gestion du système par un bureau régional**, une **simplification** pour l'accréditation des OC (donc une compétition accrue entre OC avec une perspective de baisse du coût des audits) et pour les futurs processus de révision du standard. Ainsi les coûts de certification pour les entreprises diminueront et cela donnera l'opportunité au système PAFC de se mettre en place d'une manière efficace économiquement et à terme indépendante financièrement. De plus, la **crédibilité** et la **visibilité** du PAFC seront renforcées.

Par ailleurs, afin de favoriser l'utilisation par les opérateurs forestiers du standard de gestion forestière PAFC, les annexes nationales feront également office de guide pratique du standard. En effet, le guide élaboré pour PAFC Gabon a été très positivement accueilli et par les auditeurs et par les responsables certification des entreprises leur donnant une ligne directrice claire et précise à suivre.

**Livrables et résultats attendus :**

- Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ;
- Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ;

**Activités entreprises :**

- Développement, selon les exigences du PEFC, d'un standard « régional » PAFC de gestion forestière avec ses trois annexes nationales reflétant les spécificités propres à chaque pays et servant de guides d'interprétation pour les entreprises et les auditeurs ;
- Développement d'un système de certification PAFC commun à trois pays ;
- Traduction des documents du système et des standards en anglais afin de pouvoir les soumettre au PEFC pour reconnaissance ;
- Reconnaissance par le PEFC Council du système de certification PAFC.

## PARTIE II : L'INTERVENTION

### Section 1 : CONTEXTE

#### 7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

**Augmenter la surface forestière certifiée** durablement en développant une **alternative pour la certification de la gestion durable** des forêts africaines afin de rendre la certification accessible et efficace pour tous les types d'opérateurs en **l'adaptant au contexte du Bassin du Congo**.

Le principe sur lequel s'est construit PAFC, afin d'être reconnu internationalement par le PEFC, est le développement de systèmes de certification nationaux **élaborés par les parties prenantes** pour tous les opérateurs locaux. **Consensus et représentation équilibrée des acteurs** sont les piliers. Ces trois éléments permettent aux standards nationaux reconnus d'être plus facilement acceptés et mis en œuvre par les opérateurs car ils sont clairs et adaptés à leur contexte. De plus, cela est renforcé par leur participation et implication durant l'élaboration du standard de gestion forestière.

Cette approche régionale sera dans la continuité des initiatives et se construira sur la base des expériences acquises au cours des quinze dernières années tout en se substituant à celles-ci. Elle permettra un ancrage plus fort de la certification dans le Bassin du Congo et de **toucher un plus grand nombre d'opérateurs** et de **diversifier le potentiel d'opérateurs** certifiés. La certification dans le Bassin, stagnant depuis quelques années, s'en trouvera relancée.

#### 8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

PEFC est une alliance entre systèmes nationaux de certification de gestion durable des forêts. Depuis 2011, PEFC International a mis en place une initiative pour supporter le développement de systèmes nationaux PAFC dans le Bassin du Congo, notamment **au Gabon, au Cameroun et en République du Congo**.

En premier lieu, l'ATIBT, à travers cette intervention, souhaite **ouvrir l'offre de certification tierce partie pour la gestion durable des forêts**, en proposant une alternative à la certification FSC, qui serait mieux adaptée au contexte local permettant ainsi à plus d'opérateurs, et en particulier de membres de l'ATIBT, d'être certifiés.

La COMIFAC souhaite également, à moyen terme, soutenir **l'élargissement de l'initiative PAFC aux autres pays membres de la COMIFAC**. Un partenariat plus soutenu avec le PEFC et l'ATIBT est ainsi envisagé.

Il est ainsi stratégique qu'un deuxième système de certification puisse être mis en œuvre dans la sous-région dans les plus brefs délais. Cette approche régionale permettra de minimiser les coûts de la certification, et au niveau de son développement et de sa mise en œuvre ce qui permettra de minimiser les coûts pour les entreprises.

Il est à noter que cette **approche régionale** est totalement **nouvelle et innovante pour le PEFC** afin de répondre aux particularités du contexte du Bassin du Congo et pourrait être ensuite appliquée dans d'autres régions tropicales du globe.

## 9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Amener la certification chez un plus grand nombre d'opérateurs forestiers grâce à un standard de gestion forestière détaillé et opérationnel pour les entreprises et les auditeurs, plus pratique et proche des réalités du terrain et du contexte local.

Les sous-objectifs à atteindre sont :

- Développement d'un **standard régional de gestion durable des forêts harmonisé** pour les trois pays, avec une **annexe pour chaque pays** pour prendre en compte les spécificités nationales. Ces annexes serviront également de **guides d'interprétation nationaux** du standard PAFC régional de gestion forestière afin de favoriser le dialogue entre auditeurs et entreprises et faciliter la mise en œuvre du standard par les entreprises ;
- Développement d'un **système de certification unifié à l'échelle de la sous-région** permettant ainsi des économies d'échelle à différents niveaux permettant ainsi de limiter les coûts de certification.

## 10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Plusieurs institutions seront bénéficiaires des actions mises en place dans le cadre de ce programme :

- Les **opérateurs forestiers** œuvrant dans les trois pays cibles : une alternative à FSC leur sera proposée pour la certification de la gestion durable des forêts ; le guide d'interprétation leur permettra de la mettre en œuvre de manière plus simple, efficace et assurée ;
- **Les gouvernements** qui verront leurs recettes augmenter du fait de l'augmentation du nombre d'opérateurs certifiés ;
- **L'ATIBT** qui verra ainsi apparaître une alternative au FSC pour ses membres.

## Section 2 : L'INTERVENTION

### 11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le projet vise à **élargir l'offre de certification de gestion durable** en proposant une approche régionale du PAFC. Il s'agit de substituer aux initiatives nationales du Cameroun, du Congo et du Gabon cette approche régionale qui profitera de l'expérience déjà acquise (développement du standard, accréditation, formation des entreprises et des auditeurs, gestion au Gabon et au Cameroun pour développer un système régionale efficace et adapté au contexte de la foresterie du Bassin du Congo. Par ailleurs, cette approche régionale permettra de minimiser les coûts de développement du standard, faciliter l'accréditation et la mise en œuvre du système de certification tout en minimisant les besoins financiers dans la gestion du système de certification grâce à la centralisation.

Ainsi il sera possible d'offrir à moindre coût une certification développée par les acteurs du Bassin du Congo, adaptée aux réalités du terrain et avec des exigences claires permettant ainsi une mise en œuvre efficace par les opérateurs et donc **d'amener à la certification un plus grand nombre d'entreprises**. En effet, sur l'ensemble des 38 pays où un système national de certification faisant partie de l'alliance PEFC, on constate une surface certifiée 83% plus grande que celle certifiée par FSC (304 Mha contre 166 Mha).

### 12. EN QUOI L'INTERVENTION REPOND-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

*Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières*

Ce projet est tout à fait en ligne avec le cadre logique du programme car il œuvre à la mise en place de conditions à même de permettre **l'expansion de la certification de la gestion durable dans le Bassin du Congo**. En effet, l'apparition d'une **alternative** à la certification FSC ayant pour objectif d'être tout **aussi exigeante** mais avec une approche proposant des **exigences plus claires et adaptées au contexte** permettra de mieux baliser le chemin pour les opérateurs forestiers souhaitant aller vers une certification de la gestion durable des forêts, tout en permettant aux entreprises qui feront de la double certification de **s'ouvrir plus de marchés notamment en Europe**.

### 13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

*Indiquer les mesures d'atténuation des risques.*

Risque :

- Le processus de développement se déroule **plus lentement** que prévu pour diverses raisons : engagement des parties prenantes, difficulté à trouver un consensus

#### **14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION**

Voir annexe II

#### **15 CHRONOGRAMME**

	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	
Activités préalable au projet																		
Décision PPECF																		
Mise à disposition des fonds																		
ACTIVITES DU PROJET																		
DEVELOPPEMENT DOCUMENTAIRE																		
LANCEMENT du PROCESSUS																		
GROUPE de TRAVAIL pour le DEVELOPPEMENT du STANDARD																		
CONSULTATIONS PUBLIQUES																		
TEST PILOTE																		
APPROBATION par les PAFC NATIONAUX																		
SOUSSION au PEFC COUNCIL et PROCESSUS de RECONNAISSANCE																		
Activités hors projet																		
Ouverture du programme d'accréditation																		
Reconnaissance par le PEFC Council																		
Formation des auditeurs																		
Premiers audits																		